



Arret de la prise en charge de l'ADPA

Par **kiddow**, le **08/04/2011** à **23:07**

Bonjour,

Voila mon soucis.

Ma grand mere, atteinte d'Alzheimer depuis quelques annees est alitee depuis deux ans, a domicile, ne parle plus, ne communique plus vraiment non plus et se montre sur la defensive et peut etre agressive quand on la touche, notamment au moment de la toilette.

Pour ses soins, nous faisons appel a l'ADPA qui la prend en charge pour sa toilette ainsi que pour les repas.

Plusieurs auxiliaires se sont plaintes de violences excercees par ma grand mere (dans le cadre de sa maladie) et quelques unes se sont mises en accident de travail.

Si bien que l'ADPA nous a contacte dans un premier temps pour nous indiquer que desormais il faudrait deux soignantes pour la prendre en charge (donc il faudra payer deux personnes), puis une semaine apres nous a informe qu'ils ne souhaitent tout simplement plus s'occuper de ma grand mere.

Ajoutez a cela que beaucoup se sont braquees contre mon grand pere qui a eu du mal a accepter tout ce chamboulement dans sa vie...

Je voudrais par consequent savoir, si c'est legal de leur part de refuser de continuer a prendre en charge ma grand mere, sachant que c'est une personne malade necessitant ces soins la.

Sachant aussi qu'a de nombreuses reprises cette annee, personne ne s'est presente lors des heures d'intervention prevues et donc si je n'avais pas ete la (je suis aide soignante) ou si ma mere n'avait pas ete la, ma grand mere n'aurait pu etre changee, ou n'aurait pu avoir sa toilette ou autre. (mon grand pere etant age de 91 ans et souffrant lui meme de problemes de sante ne peut pas la prendre en charge) Et que chaque fois, l'ADPA ne nous a apporte aucune explication et les fameuses "astreintes" soient disant mises a disposition dans ce genre de situation n'ont jamais non plus pris le relai.

J'ai vraiment besoin de votre aide car nous sommes dans une impasse, mes grands parents ayant un revenu tres limite et la famille ayant deja contracte plusieurs credit pour pouvoir finance les soins de ma grand mere...Nous touchons l'APA qui nous permet de financer l'ADPA en parti et nous souhaiterions conserver cet arrangement pour le bien de tous.

Merci.

Par **Domil**, le **08/04/2011** à **23:47**

Quand le patient n'est plus gérable, que le personnel encourt des violences, oui, ils peuvent refuser.

Arrivé à un certain stade, surtout avec cette maladie, il faut accepter le placement, sinon, c'est votre grand-mère que vous mettez en danger, ainsi que votre grand-père d'ailleurs.

Par **kiddow**, le **09/04/2011** à **16:59**

Merci pour votre réponse mais en fait les "violences" exercées par ma grand mère sont qu'elle essaye de pincer et de serrer les mains, mais elle ne donne pas de coups, ne mord pas... elle n'a pas assez de force pour cela.

Puisque l'ADPA nous laisse souvent sans aucun remplaçant quand il y a une absence, je m'occupe alors de ma grand mère, et étant moi même dans le milieu, je crois pouvoir affirmer qu'elle est tout à fait gérable et cette situation ne la met nullement en danger, ni même mon grand père...

J'ai juste l'impression que l'ADPA veut juste se "debarasser" d'une personne un peu trop lourde à prendre en charge, et c'est là qu'intervient mon septicisme quant à leur volonté d'arrêter...